



Impression de la question 29-00011

Type de questions QE

Ministère interrogé : PME - Ministère auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme

Question n° 29-00011 : du :date non fixée

Mme Cécile Untermaier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme sur la situation préoccupante des salariés des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA). Les CMA sont des établissements publics administratifs et la situation de leurs personnels est déterminée par un statut établi par une commission paritaire nationale issue de la loi de 1952 (CPN52) sur les chambres consulaires. Cette commission paritaire nationale détermine également la valeur du point d'indice pour les agents des CMA. Les personnels des CMA ont été informés le 28 juin dernier qu'ils ne bénéficieront pas de sa revalorisation. Alors que le gouvernement a annoncé le même jour une revalorisation de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires, gelé depuis 5 ans, à compter du 1er juillet prochain, la valeur du point d'indice des agents des CMA est toujours bloquée depuis plus de onze ans. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si le gouvernement envisage de revaloriser le point d'indice, au même niveau que celui de la fonction publique, pour les agents des CMA.

Fermer

